4

RAPPORT DU COLLECTIF POLLUTION LE CRES

Révision n°4 de l'étude d'impact sanitaire et des rapports concernant la campagne de mesure de la pollution atmosphérique, réalisée du 24 au 29 Mai 2009 chez les riverains, et la mesure du Thiophène et des Mercaptans sur rejet canalisé du 28 Mai 2009

Version du 29/02/2010

Résumé du rapport : A la suite de la réunion en Préfecture du 2 Novembre 2009, il a été admis officiellement que l'étude d'impact sanitaire et les deux dernières études techniques nécessitaient des corrections significatives ainsi que des compléments d'information. Dans les nouvelles versions, quelques points ont été effectivement précisés et certaines anomalies corrigées. Ces corrections sont nettement insuffisantes puisque plusieurs données critiques pour évaluer objectivement l'impact sanitaire sont; soit toujours manquantes, soit interprétées de manière orientée, soit purement et simplement ignorées dans les conclusions. Ceci est particulièrement le cas pour les points suivants :

- Les concentrations en polluants (HAP, COV) mesurées chez les riverains sont plusieurs centaines de fois supérieures aux concentrations prédites par la simulation informatique sur laquelle repose l'intégralité de l'étude d'impact sanitaire. A aucun moment il n'est envisagé que la simulation soit erronée (soit à cause d'une sous-estimation des flux de polluants utilisés en entrée, soit à cause d'un modèle de dispersion atmosphérique inadapté). Au lieu de cela, une mystérieuse source de pollution diffuse est évoquée pour expliquer ces mesures pour le moins inquiétantes. Nous considérons que cette anomalie suffit, à elle seule, à remettre en cause toutes les interprétations et les conclusions avancées jusqu'à présent.

- La présence de HAP soufrés (HHP Thiophène), très certainement co-responsables des symptômes aigus ressentis par les riverains (voir fiche de sécurité du Thiophène), a été détectée dans les rejets atmosphériques de l'usine. A aucun moment cette donnée n'est réellement prise en compte alors qu'elle aggrave forcément la toxicité des fumées. Sous prétexte qu'il n'existe pas encore de Valeur Toxique de Référence (VTR) pour cette substance, sa présence est tout simplement ignorée alors que des études récentes (exemple du fioul lourd de l'Erika) démontrent sa forte nocivité.

- L'utilisation de poudre d'asphalte dans la production de l'usine durant la semaine ou les capteurs ont été installés chez les riverains pour mesurer la pollution atmosphérique nécessite une confirmation claire. D'après le planning de l'usine, qui détaille le tonnage et les types d'asphaltes produits, nous estimons que le tonnage de poudre d'asphalte utilisé aurait du être de plus de 30t (pour un total de 145t d'asphalte fabriqué). Or, nos observations (photos envoyées à la DRIRE il y a plusieurs mois de cela) indiquent que le

box destiné au stockage de la poudre d'asphalte est resté presque vide durant toute la semaine concernée.

- Le risque sanitaire court terme n'est pas évalué avec objectivité puisque, de manière systématique, dés qu'une substance toxique ne possède pas de VTR, elle est écartée des conclusions et ce même si sa toxicité est avérée par ailleurs. L'indice final du risque (0.25) est d'ailleurs très proche de la limite (1) alors qu'il n'intègre pas, entre autres, toutes les analyses complémentaires des composés soufrés qui ont été exclus de ce calcul. On notera aussi au passage l'absence de mesure des concentrations en métaux lourd s (Arsenic, Cadmium, ...). dont la toxicité vient s'ajouter à celle des HAP, HPP ainsi qu'aux fortes concentrations en H2S et autres COV détectées dans les fumées de l'usine.

En conséquence, nous ne pouvons accepter les conclusions de l'étude d'impact qui contient toujours de nombreuses anomalies et n'apportent aucune explication quand à l'origine des troubles de santé ressentis par les riverains. L'annonce (p. 7/76 de l'étude d'impact) revendiquant que "*les éléments nécessaires à la prise de décision sont présentés ... en appliquant les* ***principes de proportionnalité, de transparence et de prudence scientifique***" n'étant à l'évidence absolument pas respectée, nous émettons de sérieux doute quant à la partialité même de l'ensemble de l'étude.

Introduction :

Ce rapport a pour objectif d'analyser les corrections et compléments apportés aux deux études techniques, mandatées par ASTEN-SLPA, réalisées fin Mai 2009 par Guigues Environnement et à l'étude d'impact sanitaire dont c'est la quatrième révision :

- La première étude concerne une campagne de mesure de la pollution atmosphérique (HAP, BTEX et COV) réalisée à l'aide de 4 stations déployées chez des riverains de l'usine. La période de mesure s'est étalée du 24 au 29 Mai 2009.

- La deuxième étude concerne la mesure de la concentration en Mercaptans et la recherche de Thiophène (HHP soufré) dans les fumées sortants des malaxeurs fabricant l'asphalte. Cette mesure a été réalisée le 28 Mai, durant la même semaine que la campagne de mesure de la pollution atmosphérique.

- L'étude d'impact sanitaire ayant aussi été amendée, nous l'avons à nouveau analysée afin d'évaluer les modifications apportées et relever les erreurs qu'elle pourrait encore contenir.

1- La campagne de mesure de la pollution atmosphérique chez les riverains à partir de stations fixes réalisée dans la semaine du 24 au 29 Mai 2009 (révision n°2) :

A) Commentaires :

Suite à nos recommandations, les données météorologiques (vitesses et rose des vents correspondant à la période du 24 au 29 Mai) ainsi que le planning de fabrication de l'usine ont été rajoutées. Ces données sont, en effet, indispensables pour évaluer les résultats et la pertinence scientifique de cette étude. Nous avons malheureusement détecté plusieurs anomalies préjudiciables à la crédibilité de ses interprétations et de ses conclusions.

Météorologie :

- Il semble que la rose des vents présentée dans l'étude (p.8/24) soit erronée. En effet, pour mesurer correctement les fréquences d'apparition des vents, la somme des points de mesure (représentés par secteurs de 10°) doit être de 100%. Or, un calcul rapide montre que la rose des vents de la station de Mauguio (période du 24 au 29 Mai) n'est pas normalisée et que cette somme dépasse 135%. La rose des vents, moyennée sur trois ans (p.37/76 de l'étude d'impact sanitaire) est, elle, correcte. Si cette anomalie est confirmée, cela implique que tous les calculs effectués à partir de la rose des vents sont à corriger et que donc l'ensemble de l'étude doit être invalidée. C'est en particulier le cas pour la comparaison entre la rose des vents correspondant à la période du 24 au 29 Mai et celle calculée sur trois ans. Le rapport prétend qu'elles sont équivalentes, ce que nous contestons ; elles diffèrent pour les secteurs NW et SE.
(Nous souhaitons signaler au passage que nous avons fait une demande auprès de la DRIRE pour obtenir, via Guigues Environnement, les données météo ayant servies à calculer la rose des vents. Malheureusement, nous n'avons pas eu la moindre réponse à notre requête et nous avons du acheter les données à Météo France).

- Le tableau p.9/24 nécessite quelques explications complémentaires pour justifier le choix des directions des vents susceptibles d'impacter les différents points de mesure. Pourquoi pour certaines stations de mesure, les directions des vents retenus sont plus larges (exemple la n°1, un secteur de 45°) que pour d'autres (exemple la n°3, un secteur de 10°).

- Lorsque les vents sont faibles, l'éloignement de la station de Mauguio pose un réel problème. En effet, les caractéristiques géographiques des environs de l'usine et notamment la topographie de la vallée du Salaison qui guide les vapeurs lourdes d'hydrocarbure par vents calmes, ne peuvent être correctement modélisées en utilisant des données enregistrées à plusieurs kilomètres de là. Or, ces conditions atmosphériques, peu propices à la dispersion atmosphériques des polluants, sont retrouvées dans 41% de la période. Les données d'entrée du modèle informatique ne sont donc pas totalement fiables et ne permettent donc pas d'évaluer correctement les concentrations en polluants dans l'environnement.

Résultats des mesures :

- Le rapport ne prétend plus que les concentrations mesurées chez les riverains sont comparables à celles prédites par la modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions du site ASTEN-SLPA présentée dans l'étude d'impact sanitaire (Guigues Environnement). Au contraire, il relève cette fois que les concentrations des polluants analysés sont 200 à 5000 fois plus importantes que celles prédites par la simulation informatique (logiciel ARIA). Ces résultats sont d'autant plus alarmants que ces différences modéle/réalité concernent surtout des polluants signant de manière spécifique les fumées d'hydrocarbures de l'usine (voir p.30/76 de l'étude d'impact sanitaire). On peut citer comme exemple le Naphtalène (concentration 564 fois plus forte que les prédictions), le Benzène (concentration 748 fois plus forte que les prédictions).

Bruit de fond :

- Nos recommandations et celles de la DDASS concernant la comparaison avec le bruit de fond n'ayant absolument pas été prises en compte, nous renouvelons les mêmes commentaires que dans notre précédent rapport :

- Dans l'étude, les valeurs de bruit de fond utilisées comme référence proviennent d'un quartier de la ville de Montpellier, Près d'Arènes, dont les caractéristiques (forte densité

d'habitations, forte circulation automobile et surtout présence d'une vaste zone industrielle) sont sans comparaison possible avec celles caractérisant les environs de l'usine du Crès (quartiers résidentiels, zone artisanale réduite, présence de garrigues et de vignes).
Il serait pourtant bien plus logique d'utiliser comme référence les concentrations en HAP et en BTEX/COV mesurées sur la station de Castelnau ou celle de Maumarin dont les faibles valeurs, comparées aux autres stations, indiquent clairement qu'elles n'ont pas ou quasiment pas été sous le vent de l'usine. Cela en fait donc d'excellentes stations de référence pour déterminer le bruit de fond (lié au trafic automobile entre autre). C'est d'ailleurs ce qui avait été convenu lors de la réunion préparatoire du 27 Avril en présence de la DRIRE et de Guigues Environnement.
Il doit être aussi possible de comparer la pollution de la commune du Crès avec d'autres communes comparables du NE de Montpellier (Montferrier, Jacou, Castelnau, Clapier, Grabels....) ou des données d'AIR-LR sont certainement déjà disponibles.

B) Recommandations :

- Il est indispensable, d'une part de corriger les erreurs signalées ainsi que les interprétations qui en découlent et d'autres part de mieux justifier le choix des paramètres choisis pour évaluer la contribution réelle de l'usine à la pollution atmosphérique du secteur étudié.

- Il est très clair pour nous que les arguments fournies par Guigues Environnement pour expliquer les fortes concentrations en polluants (dont la plupart sont spécifiques aux fumées de bitume) ne sont absolument pas crédibles.

- Il y a là un point crucial qu'il convient de clarifier car si la simulation informatique ARIA devait être remise en cause, cela serait de nature à invalider la totalité de l'étude d'impact sanitaire.

2- Les mesures du Thiophène et des Mercaptans en sortie du pétrin n°1 réalisées le 28 Mai 2009 (version n°2) :

A) Commentaires :

- La mise à disposition du planning de fabrication de l'usine permet enfin de savoir quel est le produit asphaltique qui a été analysé (le AGKP25N). Notons que sa référence ne figure pas dans le texte du rapport et qu'il faut pour la connaître se reporter au tableau situé en annexe (p24/24 annexe 2). Plus grave, sa composition est toujours inconnue malgré nos demandes répétées (voir rapport CPLC n°3).

Caractéristiques du prélèvement de gaz réalisé :

- La température de l'asphalte lors des mesures n'est toujours pas indiquée (ni la température des fumées prélevées et la vitesse des gaz dans la canalisation) alors que ces données sont naturellement disponibles pour toutes les autres analyses effectuées précédemment (Véritas, SGS, etc ...). Nos informations nous indiquent que les fumées auraient été mesurées à une température de moins de 110°C, ce qui est anormalement faible. En effet, les mesures effectuées par la société SGS et qui sont utilisées en entrée de la simulation informatique ARIA indiquent une température des fumées de 150°C (ce qui est déjà plus plausible puisque l'asphalte en fusion est censé être chauffé à plus de 220°C). Cette anomalie contribue bien évidemment à sous estimer les concentrations des polluants analysés.
- Nous trouvons aussi le débit mesuré étrangement faible (580 m3/h) par rapport à ceux mesurés lors des analyses destinées à l'étude d'impact sanitaire (+de 850 m3/h). Ce faible débit confirme nos propres observations qui indiquent que le débit des fumées qui s'échappaient de la cheminée du malaxeur en activité lors des mesures ne correspondait pas aux débits habituellement observés.
Puisque la présence de poudre d'asphalte dans le produit analysé n'est toujours pas vérifiable, nous renouvelons les remarques de notre précédent rapport (n°3) :
- Un point important concerne la présence ou non de poudre d'Asphalte dans le malaxeur lors de la réalisation des mesures pour détecter la présence de Mercaptans et du Thiophène. Photos à l'appui, nous pouvons montrer que l'état de remplissage du box de poudre d'asphalte est resté identique pendant au moins 10 jours. Ceci implique que durant la campagne de mesure atmosphérique et lors des mesures sur rejet canalisé une quantité nulle ou très minime de poudre d'asphalte a été utilisée dans le planning de fabrication de l'usine. Or d'après ce planning, on peut estimer la quantité de poudre d'asphalte qui aurait du être utilisée à 35t (soit l'équivalent d'un gros semi-remorque).

Cette interrogation doit être impérativement levée, preuves à l'appui car s'il est avéré que l'asphalte analysé ne contenait pas de poudre d'asphalte, les analyses devraient être invalidées. En effet, elles ne seraient en aucun cas représentatives de la production normale de l'usine et elles n'indiqueraient qu'une concentration très sous-estimée en HHP Thiophène, HAP et autres COV.

Résultats de la mesure du Thiophène :

- Les prélèvements sur le malaxeur n°1 ont révélé la présence de HHP Thiophène à des concentrations équivalentes voir supérieures (si on normalise le débit avec celui utilisé dans l'étude d'impact sanitaire) à celles des HAP mesurés par la société SGS pour l'étude d'impact sanitaire. Et encore, le tableau p16/76 de l'étude d'impact indique, d'une part, que

le produit analysé (AGPK25N) est l'un des moins fabriqué par l'usine (3.6%) et d'autre part que c'est surtout celui qui contient la plus faible concentration en bitume (7.8%). Rappelons aussi que, comme sa composition n'est pas indiquée, nous ne sommes donc pas sûr que de la poudre d'asphalte ait été utilisée lors de sa fabrication. Pourtant, durant la même semaine, le planning de production (p24/24 annexe 2) indique que d'autres produits, plus représentatifs, ont été fabriqués (AG3, ASP20) et dont l'analyse aurait été plus pertinente. Il est donc logique de considérer que la concentration en Thiophène mesurée n'est qu'une valeur minimale.
Notons aussi que de très nombreux autres produits chimiques soufrés présents dans les bitumes n'ont pas été recherchés (benzothiophènes, Indol, ...) et que donc la toxicité des fumées d'asphaltes ne peut être que nettement sous évaluée si l'on se base sur les seules molécules recherchées.

B) Recommandations :

- Il est impératif d'indiquer la composition exacte de l'asphalte analysé et de confirmer par écrit la présence ou l'absence de poudre d'asphalte lors de cette production ainsi que pour toutes celles fabriquées du 24 au 29 Mai.

- La recherche du Thiophène ayant été réalisée; (1) sur un type d'asphalte non représentatif des types d'asphaltes fabriqués couramment par l'usine (exemple AG3 qui est 10 fois plus fabriqués), (2) sur celui contenant la plus faible proportion de bitume, il est indispensable que ces anomalies soient rappelées dans les interprétations et les conclusions.

- Enfin, nous trouvons anormal que la présence et la nocivité du Thiophène ne soit même pas discutées dans les conclusions alors que des données bibliographiques récentes existent. Ces données pointent du doigt la toxicité de ces molécules et décrivent des symptômes associés (équivalents à ceux des HAP) qui sont en tous points semblables à ceux décrits par les riverains.

- Ce manquement doit être absolument corrigé, notamment en prenant exemple sur les deux références suivantes :

http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr/environnement/fichiers/CLI_thiophene_131108.pdf

http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/pollution/erika/conseils221.htm

3- L'étude d'impact sanitaire (version n°4, datée du 27 Novembre 2009) :

Trois chapitres ont été rajoutés ; un chapitre concernant le risque sanitaire court terme, un chapitre présentant les mesures des composés soufrés (réalisées le 28 Mai) et un chapitre concernant l'évaluation des nuisances olfactives.

A) Commentaires :

- Commençons par signaler que si l'erreur de calcul (signalée lors de la première réunion en Préfecture et qui avait aboutie à l'invalidation de l'étude d'impact sanitaire) concernant la deuxième mesure des HAP a été corrigée (p8/10 SGS), le rapport SGS prétend toujours que la concentration moyenne en HAP est de 40 micro-grammes/m3 (p3/10 SGS), ce qui est faux. En effet, si la première mesure des HAP est de 42 micro-grammes/m3, la deuxième est 150% plus élevée (65 micro-grammes/m3). La moyenne ne peut donc pas être de 40 micro-grammes/m3. Il semble que la bonne moyenne soit utilisée ensuite pour la simulation ARIA mais rien ne le prouve clairement.

- Concernant le rythme de fabrication (tableau p.15/76), on peut estimer que les jours ou la fabrication est maximale (6 fabrications), le nombre d'heures de fonctionnement journalier (pétrins + locomalaxeurs), et donc le volume des rejets à l'atmosphère de l'usine, est plus de 2 fois plus important (40h) que la durée de fonctionnement moyennée sur l'année (18.5h). Cette remarque est importante pour simuler et évaluer correctement le risque sanitaire court terme. En effet, dans ce cas de figure, la dose journalière inhalée par les riverains est au minimum doublée, voir plus si les conditions atmosphériques sont défavorables à la dispersion des polluants.

Le modèle informatique de dispersion atmosphérique ARIA :

A) Commentaires :

- Les données en entrée du modèle (4.1.1 p.34/76) ne sont pas toutes disponibles et nous souhaiterions disposer de plus d'information concernant les paramètres contrôlant le modèle de dispersion, qui joue un rôle fondamentale dans la prédiction des concentrations en polluants dans l'environnement.

Evaluation des risques sanitaires :

Nous notons qu'un effort est fait au niveau de la démonstration et de l'explication dans cette nouvelle version. Malgré ceci, de nombreuses inexactitudes persistent, aussi bien au niveau des paramètres retenus que dans l'analyse des résultats et à fortiori dans les conclusions. Nous regrettons à nouveau que des mesures peu fiables provenant de précédentes études soient encore utilisées dans la nouvelle étude d'impact sanitaire.

A) Commentaires :

Flux des polluants :

- Les estimations des flux émis à l'atmosphère (1.2.2.3 flux émis à l'atmosphère) concernant le monoxyde de carbone CO, les oxydes d'azote, les composés organiques

volatils totaux, l'hydrogène sulfuré (H2S), le méthane thiol, reposent sur les émissions quantifiées par l'analyse Véritas d'avril 2007.

Or, nous avons déjà signalé que ces flux avaient été mesurés à une température des gaz et pour un débit anormalement faible (T= 88°C !, Q= 550 m3/h, cf p.34) comparée à la température de fonctionnement en régime stabilisé, mesurée par SGS en 2009 (T=150°C, Q=850 m3/h).

Il est évident que cette grosse différence implique une sous-évaluation significative des flux en H2S, CO, NOX ... . En effet, il est établit depuis longtemps que plus la température est élevée et plus les fumées de bitume sont toxiques. Comme les mesures du pétrin 1 sont assimilées à celles du pétrin 2 avec la même anomalie, on peut estimer que les flux retenus pourraient être inférieurs de 50% à la réalité.

Enfin, on verra plus loin que certains flux de polluants, tels que le Thiophène, n'ont même pas été retenus dans les analyses complémentaires au niveau du risque à long terme.

Choix des composés traceurs de risques et identification des dangers :

- L'exposition par contact cutané est oubliée dans la liste des voies d'exposition sanitaire : Or les HAP sont classifiées CMR1 (cancérogènes par contact cutané). Si le linge des populations sèche sous le panache de fumées, on ne peut négliger cette exposition (voir témoignages recueillis par le CPLC).

- L'exposition cutanée n'est pas prise en compte sous prétexte, entre autres, que la peau a une fonction de barrière de protection (p.61/76) On rappelle que les HAP sont reconnus comme cancérogènes de catégorie 1 avec apparition notamment de cancers cutanés au contact. Le linge séché dans une atmosphère chargée en HAP retient des particules dans ses fibres, lesquelles seront retrouvées au contact de la peau.

Certains composés importants (6-1 Facteurs de sous estimation des risques), du fait de l'absence de valeurs de référence ou de difficultés d'évaluation, ne sont pas pris en compte pour les résultats de l'étude (ozone, Thiophène, dont le caractère irritant est établi). Même chose concernant les métaux lourds dont les concentrations dans les fumées de l'usine n'ont même pas été quantifiées.

Evaluation des risques sanitaires aigus :

- Ce chapitre important et nouveau (il n'existait pas dans les précédentes versions) ne répond malheureusement pas à la question majeure qui avait été soulevée en préfecture : Quelles sont les molécules irritantes ?? On rappelle que les riverains du site se plaignent d'irritations des yeux, laryngées, respiratoires ... etc ... Sont retenues dans l'étude à ce sujet : H2S et Nox uniquement
Il n'y a pas dans cette étude, d'interprétation sanitaire des mesures complémentaires de composés soufrés (chapitre 8, p 69) : Thiophène et Mercaptans. Sous prétexte que les VTR ne sont pas disponibles aucun chiffre n'est pris en compte ! Or, les fiches de données de sécurité sont formelles : effet irritatif. L'excès de risque potentiel lié au Thiophène ne sera donc pas sommé aux autres polluants étudiés pour évaluer le risque global.

- Nous contestons donc la conclusion : ''aucun effet sanitaire pour des expositions aiguës n'est donc susceptible d'apparaître''. La phrase juste serait :''les effets sanitaires pour des expositions aiguës n'ont pu être évalués car les niveaux limites d'apparition de signes

cliniques pour les substances reconnues comme officiellement irritantes contenues dans les fumées ne sont pas établis à ce jour''.

- Il est par ailleurs très curieux que ce résultat soit donné à ce stade de l'étude, qui se poursuit ensuite avec l'interprétation sanitaire des mesures complémentaires des composés soufrés émis. Les résultats du chapitre 8, malgré leur importance, sont de fait mis de côté et non retenus pour la conclusion !

Interprétation sanitaire des mesures complémentaires des composés soufrés émis :

- Les résultats des prélèvements sont donnés en microgrammes/m3 (8-2 résultats analytiques). Le débit est de 580m3/h. Pour les précédentes substances (voir p.30), les émissions sont données en kg/an. Ceci n'est pas de nature à faciliter la comparaison.

- Le rapport signale qu'une seule (le CS2) parmi les 6 substances analysées a une valeur toxicologique de référence (8-3 analyse des résultats vis à vis des risques sanitaires). Sa concentration étant inférieure à sa VTR, le rapport signale à juste titre l'absence de risque pour cette substance. Malheureusement, c'est le seul commentaire qui est rédigé en guise de conclusion. Ainsi se termine, en moins de 10 lignes, l'analyse complémentaire des composants soufrés.
L'honnêteté intellectuelle recommanderait, au minimum, de signaler que le risque sanitaire ne peut être exclu pour les 5 autres !

Evaluation de l'impact du site sur les nuisances olfactives :

- Les mesures montrent que les concentrations dans l'environnement de plusieurs molécules (H2S, ...) sont supérieures aux seuils olfactifs. Rappelons que les concentrations à l'émission utilisée proviennent du rapport Véritas 2007 que nous contestons. De nombreuses autres (Thiophène, ...) sont écartées de l'évaluation car il n'existe pas de données concernant leurs seuils olfactifs. Ceci entraîne logiquement une sous évaluation de l'impact olfactif de l'usine qui contraste nettement avec les témoignages des riverains.

- Il est dit en conclusion du chapitre p 74 : ''seules des mesures olfactométriques à la source et dans l'environnement permettraient de caractériser et quantifier les nuisances '' : Pourtant, elles existent, sur les rapports d'AIR-LR depuis plus d'1 an (et dans l'étude GED de 2007). Malheureusement, comme les symptômes ressentis par les riverains, ces observations sont purement et simplement ignorées, ce qui d'un point de vue de la rigueur scientifique n'est pas acceptable.

Synthèse et conclusion de l'étude :

- Concernant l'analyse du risque irritatif aigu, le benzène n'était pas attendu en terme de résultats (10-1 Rappel méthodologique). Par contre, les mesures complémentaires des composés soufrés, malgré des chiffres conséquents (tableau 40 p.70) et une toxicologie clinique connue ne participent pas à l'évaluation du risque et sont mises de côté.
Regardons les chiffres (p.68/76 et 10-2 Conclusion). Pour le risque aigu, l'indice global est proche de 1 (0,25), en tout cas du même ordre de grandeur, or il repose uniquement sur deux substances considérées (H2S et NO2). Toutes les analyses complémentaires des composés soufrés, entre autre, n'ont pas été intégrées dans ce calcul.

- En l'état des connaissances scientifiques, si l'évaluation du risque irritatif n'est pas quantifiable avec précision, celui-ci peut être raisonnablement estimé par l'observation des signes cliniques des riverains. Malheureusement, ces signes cliniques ne sont à aucun moment pris en compte dans l'étude. Pourquoi ?

B) Recommandations :

L'évaluation du risque chronique souffre des incertitudes signalées ci-dessus. Si la surestimation des risques d'une part, et la comparaison des ordres de grandeur entre les résultats et les valeurs nocives, est en faveur d'une moindre inquiétude, nous ne pouvons valider sereinement cette analyse.

4- Conclusions et recommandations :

Après une analyse détaillée des révisions de l'étude d'impact sanitaire et des deux dernières études techniques, nous constatons que de nombreuses corrections sont encore nécessaires pour disposer d'une étude scientifiquement acceptable. Plusieurs points sont particulièrement critiques ; corrections des erreurs de calcul, éclaircissement sur l'utilisation de la poudre d'Asphalte, prise en compte du Thiophène pour le calcul du risque court terme ...

Nous sommes obligé de constater qu'une fois encore ces "erreurs" et autres anomalies entraînent systématiquement une nette sous évaluation du risque sanitaire. Cela nous inquiète au plus haut point.

En conséquence, nous demandons avec insistance l'organisation d'une réunion technique avec l'exploitant, le cabinet d'étude Guigues Environnement et les différents services de l'état concernés (Préfecture, DDASS, DRIRE, AGGLO). Ceci afin que nous puissions obtenir des réponses claires aux questions que nous nous posons.

Dans le cas ou une telle réunion ne pourrait se tenir, nous demandons l'organisation d'une contre-expertise par un organisme indépendant qui permettrait d'apporter un regard à la fois critique et impartial sur les problèmes soulevés par notre analyse.

Signature :

Pour le Collectif Pollution Le Crès * :

Rédacteurs : S. Dominguez, P. Janel, D. Delbes, P. Gabrion

* De l'air pur pour le Crès, S. Dominguez (pollution.lecres@free.fr), Le Crès-Salaison Environnement, G. Donny (asso_lcse@yahoo.fr), Garrigue Poumon Vert, M. Sauvaire, (mausauvaire@wanadoo.fr), Préserver le cadre de vie à Jacou, M.-F. James (pcvj@laposte.net), Castelnau-Environnement, P. Loisel, (castelnau.environnement@voila.fr)